

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La crise sanitaire et économique mondiale que nous venons de traverser confirme combien nos modes de vie, de production, de consommation impactent notre environnement et fragilisent notre résilience. La reprise économique, bien souvent à l'image du monde « d'avant », montre par ailleurs combien il est difficile d'engager les transitions vers de nouveaux modèles, tout en luttant contre la précarité et les inégalités sociales.

Au cœur des préoccupations aujourd'hui, le sujet du dérèglement climatique et son lien étroit avec la préservation de la biodiversité, met en exergue la finitude des ressources et interroge le quotidien et l'engagement individuel des bretons et des bretonnes. La prise de conscience s'accélère mais le passage à l'action demande du temps, celui de l'explication et de l'acceptation. Former et partager les connaissances expérimentales et scientifiques est un pré-requis.

La décevante COP 26 renforce le sentiment que les collectivités territoriales doivent s'emparer du sujet, mobiliser et passer à l'action.

La Région détient des leviers : une responsabilité sur son patrimoine, sur ses achats et DSP, et une capacité d'entraînement et de mobilisation qu'elle mettra en œuvre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique.

En 2022, la Région engagera un « plan arbre » dans une stratégie pour optimiser les politiques de plantations, gestion et l'usage de biens en terme de développement d'une filière et d'écosystème vertueux sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

Le BEGES (Bilans d'émission de gaz à effet de serre) est devenu un véritable outil de suivi et de pilotage pour évaluer l'impact environnemental du fonctionnement quotidien de la Région et des services aux bretonnes et aux bretons. En tant que Région responsable, la collectivité organisera des formations « fresque du climat » ou calcul d'empreinte carbone. Elle élaborera en 2022 un plan de transition, afin de donner à voir la trajectoire qu'elle entend emprunter en terme de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les actions et moyens envisagés. Ce plan de transition concernera notamment le parc bâtiments de la Région, la décarbonation des transports, et la restauration dans les lycées où sont servis chaque année près de 10 millions de repas.

Pour mobiliser ses partenaires, la Région mobilisera ses propres leviers d'intervention, au travers notamment du déploiement de l'éco-socio conditionnalité des aides, ou de nouveaux dispositifs tels que le Fonds Breizh Biodiv ou le 1% biodiversité. Elle activera également plus fortement les fonds européens sur les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de biodiversité. Ainsi, dans le prochain programme opérationnel du FEDER, 11 M€ seront consacrés aux actions d'adaptation, 42 M€ aux transitions énergétiques et 25 M€ à la préservation de la biodiversité.

La protection de la biodiversité est essentielle face au changement climatique. Les écosystèmes sont en effet d'importants puits de carbone, mais ils permettent également de s'adapter aux impacts du changement climatique. Les actions de la feuille de route « Préservation de la biodiversité et des ressources » seront poursuivies. L'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) qui s'appuie désormais sur une équipe constituée et un plan d'action à destination des territoires, renforcera l'accompagnement des porteurs de projets dans la mobilisation des fonds européens, et la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (projet Artisan). L'extension du réseau des réserves naturelles régionales se poursuivra avec un objectif de doubler la surface bretonne sous protection forte d'ici 2030, s'inscrivant ainsi dans le déploiement de la stratégie nationale des aires protégées.

La stratégie régionale engagée sur l'économie circulaire vise à initier un système économique régénérateur dans lequel l'apport de ressources et la production de déchets sont réduits. En 2022, nous pourrions tirer les premiers enseignements de l'étude prospective « zéro déchets en 2040 » en terme d'emploi, de formation et d'organisation des filières BTP, plastiques, biodéchets et verre. L'appel à projets et à

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre 5
Programme 501 6
Programme 502 8
Programme 503 10
Répartition des AP et AE par actions 12

idées sur l'économie circulaire sera également reconduit afin de faire émerger des solutions efficaces et reproductibles.

Le déploiement des énergies renouvelables reste une priorité qui répond au double enjeu d'autonomie énergétique de la Bretagne et de décarbonation des énergies. La Région encouragera les projets associant les citoyens dans un objectif d'acceptabilité sociale qui reste aujourd'hui un des principaux freins au développement de ces énergies. Le déploiement de la feuille de route hydrogène renouvelable 2030 qui illustre aussi la capacité de la Région à se positionner sur des enjeux conciliant développement économique, industriel, décarbonation des mobilités et écologie, sera poursuivie, et une nouvelle feuille de route sur le déploiement du photovoltaïque sera élaborée.

Enfin, la Région se dotera d'outils d'aide à la décision et de réorientation de ses politiques en faveur des transitions écologiques et climatiques, au travers de l'élaboration d'un budget vert et de l'installation d'un Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC). Le soutien à l'observatoire de l'Environnement en Bretagne sera également réaffirmé, la mise à disposition de données étant un volet essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques.

▶▶ L'observatoire de l'Environnement en Bretagne ouvre sa gouvernance aux EPCI

Depuis 2021, l'OEB a entrepris une démarche d'offre de services auprès des EPCI, dont 14 adhèrent aujourd'hui à l'observatoire. Cette démarche sera poursuivie en 2022, et l'offre de service sera développée au travers de l'observatoire local de l'environnement. Il permet de mettre à disposition des territoires, grâce à une interface de visualisation dynamique, des données liées à l'énergie et au climat, mais aussi à l'eau, à la biodiversité, aux paysages, à la gestion des déchets... De tels outils permettent d'établir un diagnostic et identifier les potentiels et les leviers d'actions prioritaires pour construire une trajectoire territoriale à la hauteur des enjeux.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne se mobilise depuis bientôt 30 ans sur le sujet de la qualité de l'eau, et de réels progrès ont été accomplis, avec la sortie des contentieux pour l'application de la directive nitrates. Pourtant certains sujets comme les algues vertes et les produits phytosanitaires restent plus que jamais d'actualité, avec une pression sociétale qui augmente et un lien santé-environnement de plus en plus mis en avant.

Le récent rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de 10 années de lutte contre les algues vertes, incite à poursuivre l'action sur le temps long et à mobiliser plus fortement les acteurs des filières économiques agricoles et du foncier. La Région se saisira des conclusions de ce rapport pour élaborer de nouvelles orientations, en lien notamment avec la politique d'installation/transmission en agriculture et l'éco-socio-conditionnalité des aides aux acteurs économiques.

Le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse a élaboré en 2021 un rapport de synthèse des audits conduites, et de propositions de solutions pour sortir des pesticides de synthèse à l'horizon 2040, objectif inscrit dans la Breizh Cop. Il a confirmé la nécessité d'expérimenter avec les territoires, des approches concertées entre différents types d'acteurs, agricoles et non agricoles, et des solutions de sortie de pesticides. Un appel à manifestation sera lancé en ce sens en 2022

Le sujet de la solidarité sur l'eau reste plus que jamais d'actualité. La fracture territoriale s'est creusée entre l'ouest breton dont près de 65% des masses d'eau sont aujourd'hui considérés comme en bon état, et l'est, avec seulement 3% des masses d'eau en bon état, notamment du fait de l'urbanisation. Les solidarités entre urbains et ruraux, centre Bretagne et littoral sur la question de l'accès et du prix de l'eau sont également de plus en plus prégnantes. L'Assemblée Bretonne de l'Eau, installée officiellement début 2022, se saisira pleinement de ces sujets de conciliation des usages et de solidarité autour d'une ressource qui se raréfie alors que la population et les inégalités s'accroissent.

Enfin et surtout, une meilleure efficacité des politiques en matière de préservation de l'eau passe par une plus grande transversalité. Le renouvellement de la convention signée par la Région avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permettra de renforcer l'implication de nombreuses politiques du Conseil régional (maritime, portuaire, agricole, tourisme, etc.). Sur la question des continuités écologiques pour nos voies navigables, les travaux de restauration de la continuité écologique devraient s'accélérer face à l'échéance réglementaire de juillet 2022.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La biodiversité s'affirme de plus en plus comme une priorité environnementale à intégrer dans l'ensemble des politiques, d'autant plus qu'elle interagit fortement avec le dérèglement climatique.

La Région, au-delà des moyens dédiés qu'elle consacre à ces sujets, entend mobiliser, en adéquation avec l'esprit du récent rapport du CESER sur le sujet, l'ensemble de ses politiques publiques sur cette question. La généralisation du

1% biodiversité aux ouvrages Région, l'élaboration du plan arbre et l'intégration de l'enjeu Biodiversité dans un éco-référentiel de construction seront ainsi mis en œuvre en 2022.

Protéger les milieux naturels soumis à des pressions et des changements d'une ampleur et d'une rapidité inédite, est essentiel. Les aires protégées sont un outil efficace de lutte contre l'érosion de la biodiversité ; c'est pourquoi la Région s'implique fortement sur ce sujet au travers de l'extension de son réseau de Réserves Naturelles Régionales, mais également en s'associant à l'Etat dans la déclinaison de la Stratégie Nationale des Aires protégées. Elle mobilisera notamment en 2022 les acteurs de la Conférence bretonne de la Biodiversité sur ce sujet.

▶▶ Eduquer à la nature : le Pass Classe Nature

La sensibilisation à la nature se fait essentiellement au contact de cette dernière, et pour bien protéger il faut bien connaître. Or, les enfants passent trois fois moins de temps dehors que leurs parents. Partant de ces constats, la Région relancera donc en 2022 le Pass Classe Nature avec des moyens et une communication renforcés. Ce pass a d'ores et déjà permis en 2021 de sensibiliser 1500 jeunes.

→ Développer une politique énergétique sobre et volontariste

La Bretagne réduit très progressivement sa situation de forte dépendance énergétique. La consommation d'énergie stagne depuis les années 2000, alors que l'on considère qu'une baisse annuelle d'au moins 1,5 % serait nécessaire. La croissance de la production d'énergie renouvelable reste faible : le taux annuel d'évolution de la production primaire renouvelable est constant : +3,5% par an depuis 2005 (chiffres clés OEB, octobre 2020). Près de 90% des besoins énergétiques totaux et de 85% des besoins électriques de la Bretagne restent couverts par des ressources produites hors de la région. Les enjeux d'autonomie et de sobriété restent donc d'actualité, d'autant plus que la facture énergétique bretonne est évaluée à 7 milliards d'euros en 2017.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique de la Bretagne en valorisant le potentiel des énergies marines renouvelables, mais également en déployant une stratégie de développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque, et en poursuivant l'accompagnement à la filière bois énergie. La mobilisation du patrimoine régional sur la production d'énergies renouvelables sera également un levier.

Néanmoins, il n'y a pas d'autonomie énergétique bretonne possible sans une plus forte maîtrise des consommations d'énergie. En Bretagne 1,9 millions de logements, dont 71% sont des maisons individuelles, représentent 31% des consommations d'énergies du territoire ; 36% de ces logements ont été construits avant 1970, date des premiers référentiels de performance énergétique. La rénovation énergétique de l'habitat constitue donc un levier essentiel sur lequel la Région renforcera son accompagnement et ses moyens, notamment vers les populations les plus démunies qui ne peuvent réaliser les travaux. Cela passera par la création d'une société de tiers financement pour laquelle une étude de préfiguration a été lancée en 2021.

La Région sera également de plus en plus attentive aux matériaux mis en œuvre dans ces rénovations, en formant le réseau des conseillers Rénov'habitat Bretagne à l'enjeu d'adaptation au changement climatique et à l'usage des matériaux biosourcés.

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

L'approche circulaire est centrale dans la question de la décarbonation du secteur économique et dans la préservation des ressources. En 2022, la Région propose de déployer cette approche de façon très concrète et démonstrative au sein du Ty-hub sur le tourisme qui développe des projets d'itinérance autour de la frange littorale. Elle s'appuiera par ailleurs sur des partenariats avec Bretagne développement Innovation et Produit en Bretagne, pour travailler sur les filières du BTPO et du plastique.

La structuration des filières sur les matériaux biosourcés sera également renforcée en 2022, en lien avec ces enjeux d'économie circulaire et de transitions énergétiques et climatiques. L'objectif est de voir se développer des approches limitant au maximum l'utilisation de matière première extractive non renouvelable, et d'ancrer une filière économique en Bretagne sur le sujet. La Région, avec l'Etat et l'Ademe, a soutenu l'émergence d'une nouvelle Fédération des Biosourcés de Bretagne (FB2) qui déploiera en 2022 un second Appel à Manifestation d'Intérêt visant à engager les promoteurs, les bailleurs sociaux, les collectivités, dans l'utilisation massive des éco-matériaux de toute nature. Les filières Paille et terre crûes seront soutenues, notamment en matière de recherche et d'innovation. Les éco-matériaux seront également pris en compte dans l'éco-référentiel spécifique aux lycées.

L'objectif d'aller vers le zéro déchet doit être martelé. Pour cela la Région renforcera sa campagne de communication grand public sur le tri des déchets et le réemploi, afin notamment de limiter au maximum la production de déchets, en diminuant la part qui termine en enfouissement et valoriser tout ce qui peut l'être. Parallèlement, la Région accompagne les démarches de mutualisation des équipements de tri, et accompagne la modernisation et l'amélioration des performances des centres de tri via un appel à projet doté de 700 k€ en 2022.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

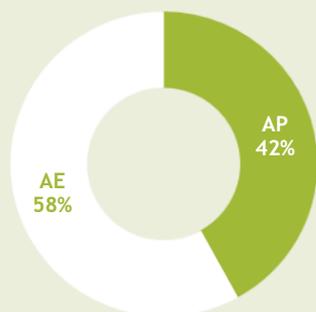
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 220 000	5 220 000	3 650 000	3 650 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 455 000	3 455 000	700 000	700 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	8 731 000	8 731 000	7 430 000	7 430 000
	17 406 000	17 406 000	11 780 000	11 780 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

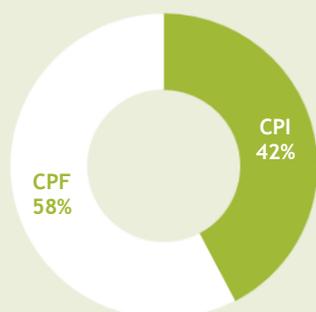
	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 500 000	4 500 000	3 300 000	3 300 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 455 000	3 455 000	621 000	621 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	8 585 000	8 585 000	5 980 000	5 980 000
	16 540 000	16 540 000	9 901 000	9 901 000

Programme 501

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

3 650 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

5 220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est parcourue par un important réseau hydrographique : mis bout à bout, les cours d'eau s'étirent sur un linéaire total d'environ 30 000 km. Le réseau est dense. L'eau est donc très présente sur notre territoire.

Depuis plus de 30 ans, les acteurs bretons se sont mobilisés pour reconquérir la qualité de l'eau et restaurer les milieux aquatiques. De nombreux efforts ont été réalisés et des résultats sont aujourd'hui visibles, notamment à l'Ouest de la Bretagne avec 65% des masses d'eau en bon état en Finistère et près de 45% des masses d'eau en bon état dans le Morbihan et les Côtes d'Armor.

Sur ces territoires en bon état, les cours d'eau et plans d'eau sont sources de nombreuses aménités positives pour la population (eau potable, support d'activités de loisirs...) et constituent des supports de biodiversité. Il est essentiel de valoriser ces patrimoines naturels et culturels et de les placer au cœur des réflexions territoriales pour l'aménagement du territoire.

A l'Est de la Bretagne, les cours d'eau ont été fortement modifiés et subissent d'importantes pressions liées à l'urbanisation et aux activités agricoles. Seuls 3% des masses d'eau en Ille et Vilaine sont classées en bon état. Il est maintenant urgent de restaurer les cours d'eau et les zones humides. Cela nécessite des moyens pour mobiliser des propriétaires fonciers, publics et privés, et les inciter à réaliser des travaux de restauration.

Au travers de sa politique territoriale, la Région poursuivra, aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins-versants. Elle s'attachera également à valoriser le bon état des cours d'eau et des milieux, notamment en développant une approche transversale culturelle et patrimoniale de l'eau.

La Bretagne doit également relever d'importants défis vis-à-vis des proliférations d'algues vertes, des contaminations bactériologiques des eaux littorales et des pollutions liées aux produits phytosanitaires (eau potable et santé). Ces sujets requièrent des approches transversales. Pour appuyer les territoires dans cet exercice complexe, la Région apportera des financements spécifiques et des accompagnements méthodologiques.

Cet accompagnement s'inscrit pleinement dans la mission d'animation et de concertation de la politique de l'eau, que la Région s'est vue confiée par décret en mai 2017.

Enfin, au travers de l'Assemblée bretonne de l'eau, la Région entend encore davantage mobiliser les acteurs de l'eau, de l'aménagement, les opérateurs économiques et les associations bretonnes et travailler à l'intégration de la ressource en eau et du changement climatique dans l'aménagement de notre territoire.

\\ 2022 en actions

→ Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

En Ille et Vilaine, où 97% des masses d'eau sont dégradées, le premier critère de déclassement est celui de la morphologie des cours d'eau. La Région renforcera, aux côtés de l'Agence de l'eau, son accompagnement financier aux travaux de restauration de zones humides, d'arasement de seuil ou de réalisation de passes à poissons. Afin d'accélérer la réalisation de ces travaux, des moyens financiers seront également alloués aux territoires pour qu'ils renforcent leurs actions d'animation et conçoivent des projets opérationnels avec des propriétaires fonciers.

→ **Valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique**

L'étude sur les solidarités de l'eau initiée en 2019 par la Région, identifie des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau, mais qui doivent être préservés. Ces territoires sont en effet sources de nombreuses aménités pour les populations et font l'objet d'attachements. Ainsi, en 2022, la Région proposera un appel à projets reliant valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel.

→ **Expérimenter la sortie de produits phytosanitaires de synthèse**

▶▶ Un Appel à manifestation d'intérêt pour tester les possibilités de sortir des produits phytosanitaires

Dans le cadre de la Breizh COP, un objectif ambitieux de sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires a été fixé à l'horizon 2040. Afin d'étudier les pistes pour atteindre cet objectif, un groupe de travail composé d'élus a auditionné différents acteurs bretons pour construire des propositions d'actions. Une des pistes d'action est celle de la mise en place d'une expérimentation « territoires sans pesticides de synthèse », visant à tester, mesurer et évaluer les possibilités d'une sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires. La Région soutiendra en 2022 des initiatives territoriales sur ce sujet, en lien avec le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne qui proposera un accompagnement scientifique. Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables, dans les lycées et les ports sera poursuivie et renforcée.

→ **Accélérer la résolution des dysfonctionnements liés à l'assainissement**

Les contaminations bactériologiques des eaux littorales ont d'importantes répercussions sur nos activités économiques liées au tourisme, à la pêche et à la conchyliculture. Des fuites et des refoulements sur les réseaux d'assainissement collectifs et des systèmes d'assainissement autonomes en sont à l'origine.

Conformément au rapport « redémarrage et transitions » adopté en session de juillet 2020, et comme formalisé dans la convention de partenariat signée entre la Région et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le conditionnement des aides régionales à des critères « eau » tels que la mise aux normes des réseaux d'assainissement, sera déployé pour renforcer l'efficacité des actions et répondre à l'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 100% des masses d'eau en bon état en 2027.

→ **De nouvelles orientations régionales pour améliorer l'efficacité du plan de lutte contre les algues vertes**

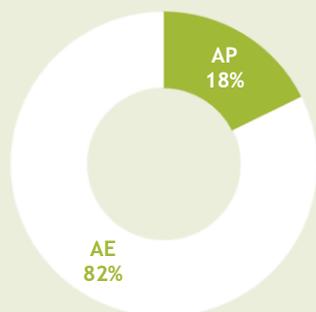
Le rapport de la Cour des comptes concernant l'évaluation de 10 années de politiques publiques de lutte contre les algues vertes, interroge la collectivité sur les leviers à sa main dans ce plan de lutte : la cohérence des politiques, l'éco-conditionnement des aides et l'animation du volet économique. La Région proposera en 2022 de nouvelles orientations afin de prendre en compte les recommandations du rapport, mieux accompagner les territoires et améliorer l'efficacité des actions.

Les actions du programme

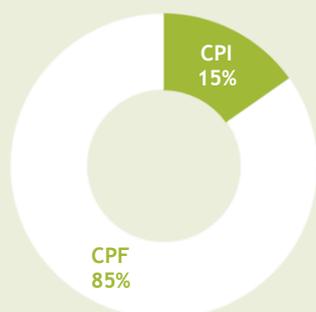
- Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons
 - Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires
 - S'adapter aux risques liés à l'eau
-

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

3 455 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

621 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 455 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

Le Congrès mondial de la nature organisé en septembre 2021 à Marseille n'a pu que confirmer l'urgence à agir face à la dégradation continue de la biodiversité, selon une tendance que le changement climatique risque de venir aggraver. La détérioration des milieux naturels et de la biodiversité ne peut être considérée comme une crise annexe, mais bien comme une dimension centrale du décalage global de nos pratiques au regard des rythmes et des équilibres des écosystèmes dans lesquels nous vivons, et qui assurent nombre de services dont nous dépendons étroitement.

La politique régionale en faveur du patrimoine naturel propose un cadre d'intervention pour amplifier et accélérer l'action en faveur de la biodiversité et enrayer son érosion. Cette orientation s'inscrit dans une ambition plus large de la Région en faveur des transitions environnementales, tout en s'attachant à donner aux enjeux de biodiversité l'attention qu'ils méritent, leur prise en compte effective restant encore largement insuffisante dans le cadre des interventions publiques et privées.

De nombreux acteurs sont engagés en Bretagne pour la biodiversité, et les initiatives des territoires en la matière se développent, au travers de démarches d'atlas locaux de la biodiversité ou de restauration des trames verte et bleue, notamment.

La trajectoire régionale en matière de protection des espaces naturels est fixée par le SRADDET qui vise 2% du territoire sous dispositif de protection forte d'ici 2040. La Région prendra sa part en mettant en œuvre l'outil de protection forte dont elle dispose avec la création de nouvelles réserves naturelles.

On protège d'autant mieux qu'on connaît. La sensibilisation des différents publics, jeunes, professionnels et décideurs, la progression de la connaissance relative à la richesse mais aussi à la vulnérabilité de ce patrimoine régional, restent donc des lignes fortes de l'intervention régionale pour 2022.

Leur mise en œuvre passe par la poursuite des soutiens aux projets de territoires en faveur de la biodiversité, aux programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la structuration des outils de connaissance et d'acquisition de données naturalistes, aux réserves naturelles régionales et aux parcs naturels régionaux, entre autres.

Ces soutiens régionaux seront confortés par des fonds européens dans le cadre de la programmation 2021-2027, permettant la mobilisation de moyens accrus (25 M € dédiés aux actions en faveur de la biodiversité sur la période).

L'action régionale sera développée en lien avec les partenaires bretons, et en particulier l'Agence Bretonne de la Biodiversité à travers ses missions d'accompagnement et d'animation des acteurs en Bretagne.

\\ 2022 en actions

→ Développement du réseau des réserves naturelles régionales

▶▶ Un développement des réserves naturelles régionales inscrit dans une démarche de déclinaison en Bretagne de la stratégie pour les aires protégées

9 Réserves naturelles régionales ont depuis 2006 été classées par la Région. Conformément aux orientations validées en 2019, 4 nouveaux sites ont été sélectionnés, suite à un appel à manifestation d'intérêt pour entamer une procédure de classement en RNR. L'Assemblée régionale a également validé une trajectoire pour un développement plus ambitieux du réseau des Réserves naturelles régionales au cours des prochaines années. Cette dynamique concrétise la contribution de la Région au développement des aires protégées.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Le développement de la plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne sera poursuivie en 2022, sous l'animation de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. En lien avec les différents acteurs producteurs de données, et notamment avec les structures pilotes des observatoires régionaux thématiques (flore, poissons migrateurs, oiseaux, mammifères, invertébrés, amphibiens-reptiles), les travaux d'homogénéisation des formats, de transmission, de diffusion, et de validation des données naturalistes par groupe d'espèces au niveau régional seront poursuivis, avec le soutien financier de la Région, de l'Etat et de leurs partenaires. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne poursuivra par ailleurs ses actions de valorisation et de diffusion des données relatives à la biodiversité et au paysage, à l'échelle régionale ainsi que dans le cadre de travaux plus territorialisés en réponse aux besoins de ses nouveaux membres.

Le soutien aux travaux de l'observatoire régional des paysages, porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne sera reconduit en 2022, intégrant des développements nouveaux en matière de perception sociale du paysage.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

Intégré parmi les objectifs du SRADDET, le développement des continuités écologiques dans les territoires de Bretagne sera soutenu à travers les démarches de déclinaison locale de l'approche trames verte et bleue (TVB), intégrant également des dimensions plus récentes, telles que la trame noire. Ce soutien se traduira par la mise à disposition d'outils et référentiels pour faciliter l'appropriation des règles relatives aux TVB, ainsi que par des appuis techniques et financiers aux projets locaux, en s'appuyant également sur les missions d'animation et d'ingénierie des porteurs développées par l'Agence bretonne de la biodiversité.

▶ des moyens financiers renforcés en faveur de la biodiversité à travers le programme FEDER et des dispositifs innovants.

Le programme opérationnel FEDER 2021-2027 constituera un cadre de financement renforcé pour les actions en faveur de la biodiversité en Bretagne. 25 M € (contre 14 M€ dans la période précédente), seront ainsi disponibles pour soutenir les initiatives en faveur du développement et de la diffusion de la connaissance, de la préservation et de la restauration des continuités écologiques, de la gestion et de la protection des espaces naturels (Réserves naturelles nationales et régionales, sites Natura 2000, ...), ainsi que des opérations nouvelles de renaturation et de restauration de sites particulièrement dégradés en vue de restituer des surfaces antérieurement gagnées sur la nature. Ces moyens en progression feront l'objet de modalités d'accompagnement renforcées afin de faciliter leur accès aux porteurs de projets bretons.

La Région poursuivra le déploiement du dispositif 1 % pour la biodiversité, qui vise à affecter une part du budget d'investissement des opérations soutenues par la collectivité à des actions en faveur de la biodiversité.

Une montée en puissance du fonds Breizh'Biodiv est attendue, afin de mobiliser de moyens - publics et privés - complémentaires, notamment pour des actions en faveur de l'eau et de la biodiversité en 2022.

→ Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

Le nouveau syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude finalisera en 2022 les travaux d'élaboration de la charte et les documents à présenter aux instances nationales en vue de la labellisation du territoire. L'évaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan interviendra en 2022, tandis que les travaux de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique seront poursuivis, concernant la finalisation du périmètre d'étude ainsi que l'élaboration du nouveau projet de charte. La nouvelle labellisation est attendue pour 2025, à l'issue de la procédure de renouvellement.

Les actions du programme

→ Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

- ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
- ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

→ Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

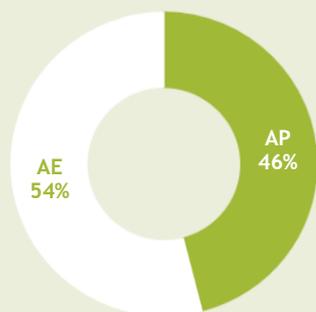
- ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
- ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
- ✓ Intégrer les dimensions paysagères

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

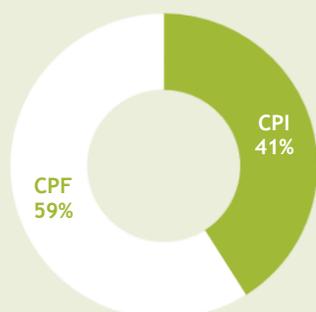
- ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

7 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

8 731 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 980 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 585 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

En session de décembre 2021, la Région a réaffirmé sa volonté d'agir face au dérèglement climatique. La politique énergétique régionale poursuivra ainsi un objectif ambitieux de sobriété et de baisse des émissions de carbone :

- D'une part par la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment (le renouvellement du parc étant de 1% par an, l'enjeu se situe sur la rénovation performante et massive du parc existant) et les transports. La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clés pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages.
- D'autre part par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable en exploitant tous les potentiels existants dans la région, et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets

Pour ce faire, et sans attendre l'évaluation et la révision réglementaire du SRADDET, la Région doit faire un choix d'anticipation en proposant une redéfinition profonde des objectifs énergétiques et climatiques bretons à l'horizon 2050, en introduisant 2030 et 2040 comme deux horizons de mobilisation intermédiaire, afin d'offrir la visibilité nécessaire à l'action.

Cette redéfinition sera co-construite par le biais d'un groupe de travail ad hoc qui sera lancé dans le courant de l'année 2022. Ce travail servira de base à la contribution de la collectivité dans le cadre de la concertation publique sur la future Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (courant 2023).

La Région poursuivra également ses travaux sur le volet adaptation aux effets du dérèglement climatique par la mise en œuvre et le financement d'actions dédiées.

De même le réemploi et l'économie circulaire sont des vecteurs importants des baisses d'émission des gaz à effet de serre. L'enjeu dans les années à venir est de ralentir, de fermer et de rétrécir les boucles énergétiques et de matières premières. Ainsi, l'écoconception, la réparation, la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage sont des actions inscrites dans la « feuille de route bretonne pour une économie circulaire » votée en juillet 2020. Ces actions seront déployées prioritairement sur les filières plastique et du bâtiment en 2022 avec le partenariat de Produit en Bretagne et Bretagne Développement Innovation. L'étude prospective sur les impacts en terme d'emplois et de formation de l'objectif "zéro déchet en 2040" permettra par ailleurs de structurer quelques filières à enjeux en Bretagne (éco matériaux, recyclage, valorisation, etc.) afin de limiter les impacts des activités économiques sur le climat (approvisionnement local, allongement de l'usage des matières).

\\ 2022 en actions

→ Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

La Région renforcera pour la troisième année ses moyens financiers pour déployer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en accompagnant l'ensemble des collectivités bretonnes engagées dans ce service, afin de conseiller les ménages dans leur rénovation énergétique.

Face au constat que faute de ressources financières suffisantes un grand nombre de ménages ne réalisent pas de travaux de rénovation, la Région engagera en 2022 des actions pour agir sur le financement des projets : une phase de préfiguration d'une société publique de tiers-financement, susceptible de constituer un levier puissant pour entraîner les ménages à faibles ressources dans la rénovation de leur logement, sera lancée. Un observatoire régional de la rénovation énergétique sera également mis en chantier afin de caractériser l'impact des rénovations.

►► Une trajectoire d'atténuation et d'adaptation révisée

Sans attendre la révision réglementaire du SRADDET, la Région travaillera à une mise à jour de sa prospective énergétique et climatique :

- en proposant une redéfinition des objectifs bretons à l'horizon 2050 en adéquation avec la stratégie nationale de neutralité carbone;
- en se dotant d'une stratégie d'adaptation renforcée.

→ Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable

La Région soutiendra les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. A ce titre, elle accompagnera les territoires dans la planification locale des projets de production d'énergies renouvelables et dans la mobilisation des citoyens. La Région poursuivra son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents et dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour développer la filière hydrogène renouvelable.

►► S'adapter au changement climatique

La stratégie régionale impulsée dans le programme Breizh Hin envisage de mettre en œuvre avec une trentaine de partenaires, un panel d'actions à même d'améliorer la résilience de la Bretagne, selon une dimension expérimentale dans un premier temps avant d'envisager un déploiement plus massif des solutions les plus pertinentes. En 2022, cela se traduira par l'accompagnement des projets suivants : une étude prospective sur l'adaptation des activités économiques au changement climatique, le lancement d'un programme permettant de mesurer l'impact du changement climatique sur la biodiversité, l'accompagnement des territoires dans des expérimentations et dans la montée en compétences de leurs équipes...

→ Engager les acteurs bretons dans l'économie circulaire et déployer les filières de valorisation

Les chiffres clés des déchets 2021 (OEB) alertent sur la difficulté à tenir le défi de la trajectoire du « zéro enfouissement » à l'horizon 2030. Cette alerte doit conduire à engager rapidement et fortement l'ensemble des acteurs dans de nouveaux modèles économiques s'appuyant notamment sur une gestion sobre et économe des ressources. Ainsi en 2022, une campagne de sensibilisation et de valorisation d'opérations exemplaires et reproductibles en terme de gestion des déchets sera reconduite, et une étude sur le déploiement de modèles s'appuyant sur les LowTech et le biomimétisme sera lancée. La « Conférence des ressources » et les « Rencontres de l'économie circulaire » seront par ailleurs mises à profit pour mobiliser nos partenaires sur l'économie circulaire, et de nouveaux partenariats seront envisagés avec « Produit en Bretagne », ou Bretagne Développement Innovation, pour déployer la feuille de route sur l'économie circulaire.

La valorisation des déchets est également un levier essentiel pour réduire l'impact de la consommation sur les ressources naturelles et le climat. Le succès du dispositif expérimental de soutien aux nouveaux outils de réemploi et de valorisation montre l'intérêt de le reconduire ; les démarches de mutualisation des unités de traitement des déchets ménagers doivent se renforcer, avec la préoccupation de trouver les partenaires et dispositifs ad'hoc d'accompagnement financiers des équipements à adapter ou à créer, dont les montants sont hors de proportion des capacités de la Région.

►► Décliner les impacts du « zéro déchet en 2040 » sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières

A la croisée de la Feuille de route Economie circulaire (FREC) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), cette réflexion engagée en 2021 et dont les conclusions sont attendues début 2022, doit se traduire par un plan de marche concret et opérationnel à destination de l'ensemble des acteurs bretons concernés, publics et privés. Il s'agit d'une contribution clé aux nécessaires transitions écologiques et climatiques, qui va mobiliser les moyens de la Région au premier semestre 2022. Les conclusions de ce travail éclaireront la pertinence ou la mise à jour des actions engagées ou à initier pour les années à suivre, notamment en terme de formation et de structuration de filières.

→ Consolider et déployer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction

Les matériaux biosourcés et géosourcés sont sortis du domaine de l'expérimentation ; ils offrent, pour le secteur du bâtiment, une réponse adaptée aux enjeux environnementaux et sociétaux. Encore fragiles dans leur capacité à répondre en volumes, ces filières nécessitent un soutien appuyé pour se déployer localement et se rendre toujours plus visibles. Le développement du marché au travers de la commande publique devra être la voie privilégiée, en s'appuyant notamment sur un écoréférentiel qui sera remis à jour en 2022. Par ailleurs, le succès du premier Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Constructions Biosourcées, porté par la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB²), qui permettra de suivre et valoriser 18 projets de création de bâtiments, valide la pertinence d'une nouvelle session ouverte aux projets de rénovation en 2022. Enfin, un évènement régional d'ampleur avec l'ensemble des acteurs des filières, de leur production à leur mise en œuvre, permettra de définir les clés de dispositifs d'accompagnement technique et financier, pour accélérer la reconnaissance des matériaux biosourcés comme solution constructive courante.

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former		900 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace		90 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir		380 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE		550 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	3 350 000	2 600 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	300 000	700 000
	P.0501-31 : Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante		
	P.0501-32 : Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine		
Total P.0501		3 650 000	5 220 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise		155 000
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances		370 000
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité		420 000
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	184 000	290 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	30 000	430 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	196 000	1 267 800
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	190 000	2 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	45 000
P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement		475 000	
Total P.0502		700 000	3 455 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	305 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	250 000	520 000
	P.0503-113 : S'adapter aux effets du changement climatique	-	410 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	500 000	5 200 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	500 000	260 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	5 100 000	605 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	-	80 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	555 000
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	10 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	-	36 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données		-
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources		30 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention		150 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	700 000	165 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	300 000	300 000
P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables		105 000	
Total P.0503		7 430 000	8 731 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
